

il écrit : ¹ « On peut croire que David et ses compagnons étaient en effet envoyés par Ilchikhataï, pour concerter avec les Francs des mesures contre les musulmans ; mais on ne leur avoit remis aucune pièce écrite, ou bien on s'était contenté de leur donner un de ces ordres fastueux que les lieutenans du Grand Khan devaient faire passer à tous les princes avec qui ils étaient en relation. Une pareille pièce ne promettait pas un grand succès à leur négociation : les envoyés en forgèrent une autre, où ils glissèrent toutes les assurances qui pouvaient séduire les Chrétiens et les prévenir en faveur des Tartares. »

Mission de
St-Louis.

La mission de saint Louis composée, d'ANDRÉ DE LONGJUMEAU, de JEAN DE CARCASSONNE et de GUILLAUME, de deux clercs séculiers et de deux officiers du roi ², quitta Nicosie le 27 janvier 1248 (le 10 février 1249, dit d'Ohsson) avec les ambassadeurs mongols, traversa la Perse, arriva au camp d'Iltchigataï, d'où elle se rendit à la Cour du Grand Khan : Kouyouk venait de mourir, âgé de quarante-trois ans, en avril 1248 et la régence était exercée par sa veuve Oghoul Gaïmisch. Dans la lettre déjà citée, Mangkou écrivait à saint Louis : « Vous avez envoyé avec lui [David] vos Ambassadeurs à Ken Cham [Kouyouk], après la mort duquel ils sont arrivés à la Cour, et sa veuve Charmis vous envoya par eux une pièce de drap de soie de nasic, avec des Lettres. Mais pour ce qui est des affaires de la guerre, ou de la paix, et du bien de cet Etat, comment est-ce que cette méchante femme, plus vile et abjecte qu'une Chienne, en eût peu savoir quelque chose ³? »

Les frères étaient de retour à Acre deux ans plus tard (1251). « La Cour mongole, écrit C. d'Ohsson avec beaucoup d'apparence de raison ⁴, considéra cette ambassade et les

1. *Mémoires sur les relations des Princes chrétiens*, p. 51.

2. Le nombre des membres de la mission varie suivant les auteurs. NANGIS écrit : « frères Audrieus de Longemel, et II. autres frères de son ordre et II. clercs et II. serjans darmes ». *La Chronique de Saint Denis*, Saint Louis, XLVI, dit : « deux frères meneur et deux prescheurs, et deux clers, et deux lais : et fu la chose commandée à frère Audrieu de Longjuel, comme maistre et chevetaine d'eux tous ».

3. BERGERON, *l. c.*, col. 130.

4. *Mongols*, II, p. 243.